

N° 96/2009 - MAISON DE LA JEUNESSE DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
--

Madame Catherine JOYEUX, Adjointe Déléguée,

Rappelle à l'Assemblée :

Par délibération n° 40/2007 du 25 juin 2007, le Conseil Municipal avait approuvé l'avant projet sommaire de la construction de la Maison de la Petite Enfance et de l'Action Familiale au Muy,

Le projet a été restructuré en vue d'y accueillir la jeunesse de 0 à 17 ans, en y abritant une crèche de 40 places, un centre aéré et un pôle adolescents et, qu'à ce titre, le projet a été rebaptisé « La Maison de la Jeunesse ».

Ces modifications ont été approuvées par Délibération n° 00/2009 du 26 Mai 2009.

Rappelle que ces modifications ont fait l'objet d'un permis de construire modificatif actuellement en cours d'instruction.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Catherine JOYEUX, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :

- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.*

Le plan de financement détaillé figurera dans le dossier de demande de subvention.